Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

L'exposition de 1911

Déclarations du citoyen François, au Conseil municipal, au nom de la minorité socialiste.

Voici le discours prononcé au conseil municipal par le citoyen François, au nom de la minorité :

Quand, dans la dernière séance du conseil municipal, M. le maire nous fit la communication de son projet d'une Exposition à Roubaix, en 1911, nous fûmes tout de suite partisans de ce projet, car nous avons, à première vue, envisagé le profit qu'une exposition, bien que venant après celles des grandes villes de notre région, pouvait procurer aux commerçants en général, mais surtout aux corporations diverses d'ouvriers et de petits commerçants de notre ville. Le principe fut donc accepté.

Aujourd'hui, le principe est encore le même, tout en espérant, comme nous l'avait laissé croire M. le maire, que le Beau Jardin aurait servi d'attraction, — de deuxième attraction (il en vaut la peine) — nous ne pensions pas que l'exposition aurait été à cheval sur notre beau parc, et l'aurait recouvert, en le détériorant ; cependant nous l'avons tous protégé contre l'envahissement des tramways Mongy, nous avons tous, ici présents, été unanimes à protester contre le passage des lignes de cette Compagnie dans l'avenue Jussieu, nous considérions toutes les exigences de la puissante Compagnie, comme un acte de violation de domicile, même de vandalisme.

D'après le rapport de M. Sayet, il n'est pas de terrain plus convenable, plus propice que le parc de Barbieux et ses environs pour l'emplacement de l'Exposition, nous sommes de son avis, le terrain qui l'entoure est vaste et se prêtera à l'installation de belles attractions, mais faire une exposition, si belle soit-elle, ce n'est pas, croyons-nous, le seul objectif qui aurait dû guider l'administration municipale sur le choix du terrain ; comme nous le disions tout à l'heure, nous n'avons jamais envisagé que le profit des ouvriers de la ville et du petit commerce local, c'est pourquoi nous demandons pour quelle raison on n'a pas étudié le moyen de faire l'exposition dans ces grands terrains de Maufait et environs, en se repliant par l'avenue des Villas vers notre magnifique parc de Barbieux, qui aurait servi de « pendant » à l'exposition et, en quelque sorte, de « reposoir » aux visiteurs ; là aussi vous auriez été à la portée de lignes de tramways et de gares : Roubaix-Wattrelos, ligne Gare-Roubaix-Lannoy, lignes Mongy de l'autre côté, de plus vous auriez, pour ainsi dire, obligé les visiteurs à traverser Roubaix et à s'arrêter chez nos commerçants, pour acheter soit des comestibles ou autres marchandises ; c'est là-dessus que comptent les différentes catégories de petits commerçants : en un mot, tous en auraient tiré profit d'une façon ou de l'autre, puisque le gros du public aurait passé devant leur étalage.

Un membre de l'administration municipale a objecté, paraît-il, que la rue de Lannoy n'est pas une rue ayant assez de somptuosité, un cadre assez riche pour servir d'avenue à l'entrée de l'exposition ; mais, messieurs, je ne vois pas que la rue de Lannoy doive faire rougir les organisateurs de l'exposition, elle est la rue commerçante par excellence ; elle est la plus grande artère de Roubaix ; elle est le prolongement naturel de la rue de la Gare, elle devrait tout naturellement conduire à l'exposition de par sa situation topographique et de par son importance commerciale, elle est le reflet de la prospérité de Roubaix. En observant bien cette rue, nous y voyons des propriétaires qui y ont gagné sur place leur maison et cela, d'un bout à l'autre ; elle représente le Travail.

Elle vaut bien une autre avenue qui, celle-là, ne représente que la munificence provenant du travail des autres.

Messieurs, nous restons partisans d'une exposition qui profite aux ouvriers et aux petits commerçants de Roubaix ; nous devions vous dire ce que nous venons de vous dire, car nous ne voulons pas nous rendre les complices d'une grande affaire qui n'obèrera peut-être pas les finances municipales — rien n'est moins certain — mais qui, à coup sûr, profitera surtout aux compagnies de tramways et de chemins de fer, aux barnums, aux impresarii et agents d'affaires de toutes sortes qui s'en iront de Roubaix avec notre belle galette.

Nous le répétons, vous auriez dû étudier de plus près le plan de Roubaix et surtout vous inspirer des besoins de la classe qui est au-dessous de vous de par ses moyens d'existence.

Nous sommes sûrs, messieurs, d'avoir fait notre devoir en vous disant ce que vous venez d'entendre.

Les Grèves

M. MOTTE DEFEND LES QUETES

M. Motte, un des grands chefs du capitalisme et des capitalistes, a déjà beaucoup de choses à se reprocher. Avec Méline, son manitou, il a fait le « pain cher » ; avec les autres seigneurs du capital, il a fait les salaires bas, avec tous les tenants de son parti, il est cause de la misère ouvrière, du chômage. Il lui restait un fleuron à ajouter à sa couronne : empêcher de manger ceux qu'un régime inégalitaire voue à des salaires bas, pour enrichir des patrons et acculé à la grève lorsqu'ils réclament.

Ce fleuron, M. Motte vient de l'attacher en bonne place.

Par son ordre, il est interdit aux grévistes de quêter aujourd'hui, jour de la Mi-Carême.

Ordre barbare, ordre cruel. Ils ne mangeront donc pas lundi les malheureux qui ne pourront recevoir ce que leurs camarades qui travaillent auraient voulu leur donner ? Ils seront donc seuls, en ce jour de fête, à ne pas se réjouir et à pleurer ?

Ah ! on peut nous accuser de parti-pris, nous dire que la politique nous dirige, que nous faisons œuvre de parti. Nous faisons œuvre d'humanité en disant à M. Motte qu'il agit d'indigne façon.

R. L.

LES CAMBRIOLEURS

Hier matin, un ouvrier de M. Paul Blas, fabricant, rue de Beaumont, a constaté qu'un malfaiteur avait pénétré par la fenêtre de l'atelier de la rue de Ravai et avait dérobé dans le bureau du patron une somme de 82 francs.

Pour entrer, il a dû passer par une cour donnant dans la rue Decrème, car on a trouvé contre le mur une échelle qui l'avait aidé dans l'escalade pour sortir.

La police a arrêté hier Léopold Lelièvre, âgé de 25 ans, demeurant 604, rue de Lannoy, pour délit de vol avec effraction et escalade chez Vernels, cabaretier, rue Nabuchodonosor.

Il avait enlevé une somme de 62 francs 90 et 17 jetons de pap.

Une enquête est ouverte sur un vol commis au préjudice de Jean Beys, propriétaire, 47, rue des Fossés. Un malfaiteur encore inconnu avait enlevé un étau pesant 28 kilos et valant quarante francs.

TENTATIVE DE VOL

Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière chez J.-B. Leclercq, entrepreneur, rue du Tilleul, 172. Ils avaient déjà brisé deux planches lorsqu'une voisine, réveillée par le bruit, appela M. Leclercq.

Celui-ci s'étant levé, il n'en fallut pas plus pour mettre en fuite les visiteurs.

L'ASSAUT D'UN ESTAMINET

Des cambrioleurs ont pris d'assaut un estaminet inoccupé, 127, rue du Coq-Français, estaminet appartenant à M. Mulle-Gadenne, à Lannoy.

Ils ont emporté quatre chaises et un bout de tuyau de plomb, le tout d'une valeur de 15 francs.

SERIE DE CHUTES

Chez Motte et Delescluse frères, teinturiers apprêteurs, boulevard de Belfort, Victor Bodart, apprêteur, demeurant rue Bernard, 54, est tombé sur le genou gauche en portant un ballot.

— Albert Cordonnier, âgé de 24 ans, employé chez Delebois et Walbaum, 124, rue Monge, est tombé entre le wagon et le camion en chargeant une voiture à la gare annexe. Il s'est fait une forte contusion à la cuisse gauche.

— Cez Dillies frères, filateurs, boulevard de Reims, Richard Wesser, âgé de 20 ans, homme de peine, demeurant 21, rue Sainte-Elisabeth, est tombé en remontant une caisse d'un sous-sol et s'est contusionné le thorax et l'omoplate droit.

—Enfin, à la Condition Publique de la Chambre de commerce, place Faidherbe, dans la salle des appareils, Ludivine Mornout, âgée de 27 ans, employée demeurant 26, boulevard d'Armentières, a fait une chute en glissant sur le parquet et s'est contusionnée à la hanche et à la cuisse droite.

ON TRAQUE CES DAMES

En exécution de l'arrêté municipal du mois dernier, contraventions pour tenue de maison de prostitution ont été dressées contre : Marie Heuls, 35 ans, cabaretière, rue Blanchemaille, 106 ; Estelle Decroo, 32 ans, cabaretière, 62, rue de l'Alma et Julie Jenion, 25 ans, son associée.

Lundi 22, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Bas fil noir ou cuir, boîte à jour mailles coutées, val. 1.50, vend. 1.00 le mét.

L'AMOUR DE LA FRANCE

La police a arrêté, hier, en son domicile, 48, rue Basse-Masure, Joseph Vanfleteren, âgé de 23 ans, journalier, qui avait contrevenu à un arrêté d'expulsion pris contre lui.

EPAVES DE LA RUE

Léon Vandevelde, demeurant rue Bayart, 11, a trouvé, rue Voltaire, une série de médailles que saint Antoine de Padoue n'avait pas été assez malin pour faire remettre au propriétaire.

— Un collier de chien, portant le nom de M. Ghesquière, messager à Comines, a été trouvé par un enfant, et remis à l'agent Palanchier.

LES CONFERNCES MENSUELLES DU « NORD-TOURISTE »

La dernière des conférences hivernales du Nord Touriste aura lieu mercredi prochain 24 mars.

Elle sera faite par M. le docteur De Rycker, vice-président du Nord Touriste, qui a choisi pour sujet : Londres.

M. le docteur De Rycker connaît parfaitement la grande capitale anglaise, qu'il a étudiée à fond et sa causerie sera certainement du plus haut intérêt.

Il ne faut point s'attendre à une description en règle de tous les monuments de Londres, car le conférencier s'attachera plutôt à donner une idée de ce qu'est la plus formidable agglomération du monde et quel genre de vie y mènent des millions d'êtres qui croupissent et végètent misérablement dans certains quartiers.

C'est ce Londres que l'étranger frôle sans apercevoir — ou dont il est effrayé s'il le soupçonne — que le conférencier révélera à ses auditeurs et tous ceux qui savent le conteur original et charmant qu'est M. le docteur de Rycker, ne manqueront certainement pas d'aller l'écouter le 24 mars prochain.

Cette conférence, qui sera accompagnée de projections lumineuses inédites, aura lieu à l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, place Chevreul, à Roubaix. Elle commencera à huit heures et demie très précises. Les sociétaires du Nord Touriste et leur famille entreront sur présentation de leur carte d'identité.

Le public sera admis dans l'enceinte qui lui est habituellement réservée.

Hélianthis d'Or Savon royal désigné par l'oracle Finesse, suavité, ténacité. Victor VAISSIER.

COMMISSION SANITAIRE

Voici le compte-rendu de la séance du 19 mars :

Présidence : M. le Dr Derville. — Secrétaire : M. Demora. — Présents : MM. le Dr Butruille, Rivière, Robert.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars est adopté. Il est donné lecture d'une lettre signée d'un habitant de Toufflers, qui signale l'insalubrité d'une maison dans cette commune. La Commission va prier M. le maire de la dite commune de faire procéder à une enquête sur les faits signalés et à lui faire connaître la suite qui sera donnée à cette affaire.

Une lettre émanant d'un habitant de Roubaix et signalant des faits qui ne sont pas du domaine de l'hygiène, sera envoyée à M. le maire de Roubaix.

Une plainte d'une habitante de la rue Carnot à Wattrelos est envoyée au maire de cette ville.

La procédure sanitaire sera suivie.

Par application de la procédure de l'art. 12 de la loi du 15 février 1902, ont comparu :

Mlle Cordonnier et M. Vanverbecke, au sujet de l'insalubrité résultant de l'humidité d'un mur mitoyen, 26, rue du Grand Chemin. Du rapport du maire, les deux articles concernant les évacuations des eaux sales et le trou à fumier sont adoptés. M. Barbotin est chargé de l'enquête sur place pour la désignation des autres travaux à exécuter.

M. Legereau se présente pour M. Lefebvre, il dit être disposé à exécuter les travaux ordonnés, la Commission fixe à un mois le délai d'exécution.

M. Piat est représenté par M. Dethy qui indique les travaux exécutés, ceux qui restent à faire devront l'être dans le délai d'un mois.

M. Blin présente le plan des travaux qu'il doit faire exécuter dans les maisons sises boulevard de Paris. Le délai d'exécution est fixé à un mois.

M. Crommelinck ne s'étant pas présenté, les conclusions du rapport du maire, indiquant les travaux à exécuter à ses propriétés, rue Franklin, sont adoptées et le délai d'exécution fixé à un mois.

M. Demora est chargé du rapport d'enquête sur l'installation d'une tuerie à Toufflers.

M. Derville donne lecture d'un rapport qui conclut à un avis favorable pour l'établissement d'une tannerie-corroierie à Wattrelos, la Commission adopte les conclusions du rapporteur.

M. Rivière donne lecture d'un rapport concernant l'installation d'une fabrique de glace à Croix, rue Jacquart ; la commission donnera son avis au reçu de l'analyse de l'eau destinée à faire la glace.

Différents dossiers sont renvoyés à la séance du 2 avril, à 3 h. 1/2.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE D'ESCRIME « UNION ROUBAISIENNE ». — Siège : Café de l'Enfié.—L'entraînement bat son plein à notre vieux Cercle, et chaque jour nous constatons de réels progrès parmi ses membres. L'approche de la deuxième fête a donné du stimulant et les entraînements sont suivis de façon très sérieuse. Cette fête aura lieu au siège, le dimanche 28 courant et le concours des tireurs les plus réputés de la région est assuré. On nous annonce également pour l'an prochain un grand concours international d'escrime pour fêter le 5e anniversaire de la fondation du Cercle et des noces d'argent de son dévoué président fondateur M. Théodore Willem.

SOCIETE MIXTE DE TIR « LE TIR NATIONAL ». — Tour de roulement pour le dimanche 21 courant :

Tir réduit et 200 mètres. — Matin : Le Racing Club, de 10 h. 1/2 à 12 h. — Soir : Ecole d'Instruction militaire de Tourcoing, et l'Union Sportive Tourquennoise, de 2 h. 1/2 à la nuit.

Nota. — Les intéressés sont priés de se munir de leur carte d'identité, indispensable pour participer aux séances de tir.

Théâtres, Fêtes et Concerts

ANNA THIBAUD

Aujourd'hui dimanche 21 mars, à 8 heures 1/2, au Grand Théâtre, la reine de la chanson, Anna Thibaud, dans son répertoire.

Taverne CHARLES à Lille

BIERE DE MARS

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 20 mars 1909

Naissances. — Maria Lepoutre, rue de l'Epeule, cour Lampe, 34. — Oscar Winsingues, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux, 10. — Albert Deguse, rue des Fossés, 21. — Triphon Trullemans, rue du Pile, 57. — Louis Toussaint, rue de Denain, cour Flamencourt, 9.

Publications de mariages. — Entre : Alfred Gapelle, magasinier, à Tourcoing, et Jeanne Spaedin, piqurière, rue Foucault, 6. — Julien Veys, garçon boucher, à Wattrelos, et Maria Marissal, sans profession, rue des Arts, 226. — Hidebert Dubois, tailleur d'habits, boulevard Gambetta, 51, et Marguerite Goens, sans profession, boulevard de Belfort, 31. — Floris Marissal, cantonnier, rue des Arts, 226, et Angèle Mangé, ménagère, à Wasquehal. — Fernand Liagre, menuisier, rue de la Bedoute, 119, et Maria Vanneerswyghels, couturière, rue de l'Alma, 294. — Anatole Bonaens, mécanicien, rue Pierre-de-Roubaix, 80, et Marguerite Dumoulin, soigneuse, boulevard de Belfort, 71. — Louis Vanmeenen, tisserand, rue du Luxembourg, 85, et Julienne Quévy, couturière, rue de Tourmai, cour Delsaux, 4. — Gustave Tourmomne, domestique, rue de la Conférence, 92, et Aline De Prince, dévideuse, rue de l'Alma, 205. — Georges Holin, domestique, rue de Tourcoing, 66, et Hélène Deplechin, blanchisseuse, rue d'Arcole, 39. — Jean Verhelst, tourneur en fer, rue de la Guinguette, 100, et Elisa Carrette, tisserande, rue de la Guinguette, 105. — César Scalbert, teinturier, rue de France, 116, et Pauline De Busscher, soigneuse, rue de France, cour Gosman, 2. — François Vanrenterghem, sous-inspecteur des denrées alimentaires, rue Pierre-de-Roubaix, 56, et Louise Boudens, piqurière, rue Pierre-de-Roubaix, 80. — Désiré Gilman, rentreur, rue de l'Ommelet, 147, et Zulma Vandepoortaele, bobineuse, rue du Hutin, 28. — Henri Ledrue, mouleur en fer, à Tourcoing, et Juliette Termotte, couturière, rue Archimède, 17. — Jean Dubois, jardinier, rue de l'Epeule, cour Govaere, 17, et Eléonore Hennebique, ménagère, rue de Menin, cour Verbeke, 1. — Hippolyte Foulon, dresseur de chaînes, rue Jules-Deregnaucourt, 32 bis, et Maria Carton, ménagère, rue Saint-Etienne, 13. — Emile Dervaux, emballeur, rue des Fleurs, 17, et Hortense Polentier, encaisseuse, rue d'Iena, 16. — Abraham Delecroix, apprêteur, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 2, et Aurore Bettremieux, bombrocheuse, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 2. — Noël Gilquin, dessinateur en tissus, rue Duguesclin, 19, et Berthe Chrétien, bobineuse, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 5. — Ferdinand Roos, menuisier, rue du Marquisat, 25, et Clémence Dejaegher, parfumeuse, rue de l'Epeule, 51. — Arthur Potteau, menuisier, rue du Pile, 8, et Malvina Depeichin, doubleuse, rue de Beaurewaert, 18. — Séraphin Lepers, rattacheur, à Wattrelos, et Marie Deschepper, lessiveuse, rue d'Alger, cour Maillot, 6. — Jules Delcose, trieur de laine, rue Pierre-Motte, 49, et Marie Martinot, sage-femme, rue Pierre-Motte, 45. — Henri Vandekerkhove, dessinateur en tissus, rue de la Tuilerie, 7, et Germaine Cornil, employée de commerce, rue de Rocroi, 103. — Edmond Seive, employé de commerce, rue de Bouvines, cour Fontier, 12, et Jeanne Catteau, piqurière, rue de la Potennerie, 4. — Georges Duthoit, garçon épicier, rue et impasse Turgot, 16, et Marie Rogé, épailleuse, rue Dombasle, 56. — Henri Delreux, mécanicien, rue Fourcroy, 11, et Augusta Vandenbogaerde, servante, boulevard de Strasbourg, 39. — Oscar Etienne, domestique, rue des Arts, 70, et Victorine Delesalle, soigneuse, rue Decrème, 91. — Camille Carette, échantillonneur, rue de Bavay, 82, et Elise Ghislain, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix, 126. — Louis Vitrant, caoutchoutier, rue de Condé, cour Hespel-Leman, 6, et Zélia Doise, étiraseuse, rue du Tilleul, 377. — Hippolyte Desurmont, journalier, rue Lannes, 54, et Eugénie Delanghe, encaisseuse, rue Dampierre, 40. — Jean Delaforterie, journalier, rue d'Estaing, 52, et Marie Loman, soigneuse, rue de Beaurewaert, cour Verkinder, 5. — Emile Backe, menuisier, rue Darbo, 4, et Hélène Weytens, soigneuse, rue et impasse de la Barbe-d'Or, 3. — Gaston Rouzeeuw, mécanicien, rue du Sentier, 7, et Marie eLclercq, soigneuse, rue Saint-André, 9. — Alfred Lecomte, cordonnier, rue de Bouvines, 82, et Henriette Lecomte, étiraseuse, rue Rubens, 52. — Charles Godeloose, apprêteur, rue Coligny, 43, et Pauline Drubbele, soigneuse, rue Coligny, 63. — Adolphe Vanmoen, mécanicien, rue Labruyère, 29, et Léonie De Prince, sans profession, rue de l'Alma, 205. — Gaston Coucke, employé d'architecte, rue du Collège, 181, et Alphonsine Vangulick, épicière, rue Franklin, 25. — Julien Bekaert, domestique, rue du Luxembourg, cour Warhem, 1, et Suzanne Vanhuyse, ourdisseuse rue du Luxembourg, cour Warhem, 3. — Lucien Desbouvries, représentant de commerce, à Tourcoing, et Sophie Nutte, sans profession, rue de l'Ommelet, 42. — Gustave Vaet, mineur, à Lens, et Pétronille Tielen, ménagère, à Lens. — Georges Dubbois, monteur de jacquarts, rue d'Italie, 64, et Henriette Delau, couturière, à Tourcoing. — Albert Ameye, magasinier, à Croix, et Reine Bricout, photographe, ménagère, à Lens. — Georges Dubois, monteur de chaînes, rue de France, 89, et Berthe Biscop, contremaître, à Tourcoing. — Adolphe Cools, coiffeur, rue de Solférino 48 et Zoé Gons repasseuse à Mouvaux. — Alphonse Leplat mouleur en fer rue des Vélocipèdes 15 et Emélie Vandecaveye bobineuse à Wasquehal. — Gustave Fenin, cordonnier, à Roubaix, et Malvina Leconte, encaisseuse, à Tourcoing. — Adolphe Haeck, lithographie, à Croix, et Sylvie Feys, servante, à Ghelluwe.

Décès. — Carlos Delporte, 70 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Mathilde Van Overbeke, 86 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Julie Lemahieu, 86 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Jean Bourguin, 72 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Julie Vandermersch, 58 ans, sans profession, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 59 — Théophile Vermeulen, 68 ans, tisserand, avenue Julien Lagache. — Jules Torck, 37 ans, tisserand, avenue Julien Lagache.

Grillage ronce fil de fer : demander tarif aux Galeries Lilloises.

CROIX

PERMISSION GENERALE. — A l'occasion de la fête de la Mi-Carême, permission générale de deux heures du matin est accordée aux débitants de boissons de la commune, les dimanche 21 et lundi 22 mars courant.

Il est permis de laisser jouer de la musique et danser les mêmes jours jusqu'à minuit seulement.

RENTES OUVRIERES. — A la fabrique de raccords Seynave-Dubocage, rue des Forges, à Croix, l'ouvrier taraudeur Eloi Rolland, âgé de 27 ans, demeurant à Roubaix, quai de Lorient, s'est fait une entorse du genou droit en tombant dans l'atelier, 10 jours de repos prescrits par le docteur Ballenghien.

— Au tissage d'ameublements H. Arensma et Cie, l'ouvrier tisserand Van Meele François, âgé de 21 ans, demeurant à Croix, 29, rue Lamartine, s'est écrasé la face palmaire de l'index et du médius de la main droite dans les cylindres du métier qu'il doit conduire.

— Au peignage Holden et Cie, l'apprenti trieur Albert Polvaiche, âgé de treize ans et demi, demeurant à Flers-Breucq, au Pavé-Bleu, a été heurté au pied droit par un wagonnet qui lui a occasionné une contusion du pied droit et par suite, 10 jours de repos prescrits par le docteur Barroyer.

— Au même peignage, l'ouvrier Delhuvenne Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, graisseur, demeurant à Orroir (Belgique), en voulant enlever une bavure de laine prise entre les rouleaux d'un métier, dont il a la surveillance, a eu le médius et l'index gauche écrasés entre deux rouleaux.

Le docteur Barroyer a ordonné quinze jours de repos, sauf complications.

— Au même peignage, dans le magasin, le pointeur Caby Pierre, âgé de 64 ans, demeurant à Flers, rue Jacquard, en prêtant son concours à la mise en place d'un camion, a reçu sur l'avant-bras droit un violent coup de timon de ce camion, qui provoqua une contusion assez grave.

Le docteur Barroyer a ordonné douze jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Publications de mariages — Ameye Albert-Ernest, magasinier à Croix et Bricout Reine, photographe à Roubaix. — Vandenbogaerde Henri, teinturier à Croix et Vandenbossche Marie-Emma, blanchisseuse à Croix. — Delescluse Henri, magasinier, à Croix et Decubber Hon ine, coupeur-ajusteur-mécanicien à Croix et Delporte Eulalie-Louise, piqurière à Croix.

WATTRELOS

LA GREVE LECLERCQ-DUPIRE

La situation n'aurait subi aucun changement si l'on n'avait aperçu les gendarmes veillant sur le repos de M. Leclercq-Dupire et de ses jaunes.

Une manifestation a eu lieu à la porte de l'usine. Aucun incident n'est à signaler.

La coopérative l'« Humanité » rappelle aux grévistes qu'elle donne des secours à ses coopérateurs en grève. Elle le fait, non comme ses adversaires le disent ou plutôt en font courir le bruit, en pensant à retenir sur les bénéfices futurs. Si les coopératives patronales retiennent quelquefois, jamais les coopératives ouvrières n'ont songé à le faire et n'y songeront. Il faut que les capitalistes soient bien bas pour se servir de pareils procédés.

DISCUSSION ANIMEEE

Au cours d'une discussion entre Louis Vermeesch et Alfred Leman, ce dernier a voulu « bouffer » le doigt majeur droit de son contradicteur.

La police a ouvert une enquête.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Marcel Vancauwenberghe, rue d'Audenarde. — Andréa Verlinde, rue des Trois-Pierres — Victor Secret, rue de Tourcoing. — Maurice Benit, Sartel. — Isabelle Ghesquière, rue du Damier.

Publications. — Elie Delespaul, peintre et Marie Lagathe, gazeuse. — Séraphin Lepers rattacheur et Marie Deschepper, lessiveuse. — Julien Veys, garçon boucher et Marie Marissal, sans profession. — Ernest Donckère, monteur de chaînes et Aline Débarbieux, tisserande.

Décès. — Marie Thérèse Deplechin, 39 ans ménagère, rue Négrier. — Henri Liagre, 53 ans, ouvrier de fabrique, rue du Trou de Fouan.

WASQUEHAL

LE BANQUET POPULAIRE

Nous rappelons que le banquet populaire organisé par la Section Wasquehalienne du Parti Socialiste en l'honneur de l'anniversaire de la Commune aura lieu le 28 mars. Cette fête ouvrière s'annonce comme devant être magnifique. Les municipalités socialistes de Fâches-Thumesnil, de Ronchin, etc., des délégations de Flers, d'Hem et de beaucoup d'autres communes assisteront au banquet.

Les personnes qui auraient l'intention de prendre des cartes sont priées de se presser, car il n'en reste plus beaucoup.

LANNOY

REUNION DE COMMISSION. — La commission d'assistance se réunira lundi prochain 22 mars, à huit heures, salle de la mairie.

Ordre du jour : Demande d'hospitalisation.

MORT SUBITE. — La nuit dernière est décédée subitement au domicile de son fils Mme Eugénie Pieraers, âgée de 82 ans. Des constatations du docteur, il résulte que le décès est dû à la rupture d'un anévrisme.

La défunte est la grand'mère de M. Paul Decknemel, membre de la commission de l'Amicale des Anciens Elèves.

TOUFFLERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire jeudi soir, à huit heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. P. Bont, maire.

Etaient absents : MM. Jonville et Ponthieu.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation, puis le conseil nomme plusieurs classificateurs suppléants pour l'évaluation de la propriété non bâtie.

Parmi ces personnes, douze sont domiciliées dans la commune et huit dans les communes voisines.

MM. Vanwymelbèke, Dillies, Delerue et Bayart sont nommés membres du comité consultatif du fonds de chômage, comme délégués du conseil.

Le maire annonce ensuite à l'assemblée qu'il a reçu diverses sommes de plusieurs familles des communes environnantes ayant leurs enfants à l'école de Toufflers.

Sur la proposition du maire le conseil émet le vœu que les pouvoirs publics adoptent à bref délai un mode de nomination des représentants au Parlement, assurant à chaque département un contingent de représentants proportionné au nombre de ses électeurs.

Puis la séance est levée et le conseil se réunit à huis clos pour l'examen de la suppression d'un certain nombre de pensions de vieillards.

GAZETTE TOURQUENNOISE

S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

BLESSE A LA MAIN

Chez A. et P. Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, Pierre Vandenbon, âgé de 24 ans, dauheur, demeurant rue de la Procession, à Halluin, a eu la main gauche prise entre le bâti et l'excentrique de cette machine.

Le docteur a relevé une plaie de la face palmaire de la main gauche avec fracture communicative de la première phalange de l'annulaire et ouverture de la gaine des tendons fléchisseurs de l'annulaire du médius et de l'index.

MOUVEMENT DE LA POPULATION ETRANGERE

On lui a prescrit deux mois de repos.

Voici le mouvement de la population du 14 au 21 mars 1909 :

Arrivées : hommes 10, femmes 10, enfents 6. Départs : hommes 3, femmes 4, enfants 9.

LE BUREAU DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le Bureau de déclaration des accidents du travail et le Bureau de l'Inspecteur du Travail sont transférés à l'Institut Social, rue de Tournai, 11.

Nous rappelons que l'Inspecteur du Travail reçoit tous les jeudis, de 10 heures à midi, et le samedi matin, sur rendez-vous.

Aux amateurs d'un bon verre de bière

Pourquoi tous les cabaretiers et bourgeois voudront-ils être actionnaires avant le 1er avril 1909, à la *Brasserie Coopérative du Tilleul, à Tourcoing ?*

1° Parce qu'ils ont la certitude d'y trouver au plus bas prix une bière reconnue par analyses et dégustations comparatives, comme étant de qualité supérieure et d'excellente conservation.

2° Parce que cette réputation de supériorité a été consacrée par les plus hautes récompenses que les jurys lui ont décernées PERSONNELLEMENT, telles que médailles d'or, prix d'honneur, hors concours.

3° Parce que l'action, produisant un intérêt de 8 francs, vaut encore 80 francs jusqu'au 31 mars et qu'après cette date, l'action sera vendue 100 francs.

25 francs suffisent pour devenir actionnaire et avoir les mêmes droits et avantages que l'action complète.

Les PERLES DE LIMA préservent et guérissent RHUME, BRONCHITE, GRIPPE, Tuberculose. Le fl. : 2.50 f. Phie HERIN, St-Amand (Nord)

LIGUE VELOCIPEDIQUE TOURQUENNOISE

Les membres de la Ligue affiliés à l'U.S.F.S.A., reçoivent de cette dernière société, une carte d'identité procurant l'avantage de la franchise en douane étrangère de leur bicyclette ou motocyclette.

Sortie prochaine avec la fanfare le 4 avril prochain. Parcours : Roncq, Linselles, Comines, Bondues et Mouvaux. Départ à 7 heures du matin.

Les musiciens sont informés qu'une répétition aura lieu mardi prochain 23 mars, à 8 heures du soir.

La cotisation annuelle est fixée à 1 franc.

LES BAINS TOURQUENNOIS

L'établissement de bains sera fermé le lundi de la Mi-Carême, pour cause de réparations urgentes.

Je ne fume que le NIL

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

LES DROITS DES TRAVAILLEURS. — Georges Dervaux, d'Halluin, récolte dix-sept contraventions à cinq francs pour infraction à l'horaire du travail des femmes, défaut d'aération et nettoyage d'un métier à la marche.

— Toulemonde écope six amendes de cinq francs chacune pour avoir fait porter des poids trop lourds à des apprentis; défaut d'affichage de la consigne en cas d'incendie, etc. etc...

— Bonduel, raffineur à Marcq-en-Barœul, sept amendes à cinq francs, pour défaut de garde-corps, et avoir fait porter des poids trop lourds à des enfants, défaut d'affichage de la loi de 1892, défaut d'élimination des poussières, défaut de protection d'un monte-charge.

— Mme Vandenberghe, rue du Cœur-Joyeux pour emploi d'une fillette de moins de treize ans, s'est vu infliger une amende de cinq francs.

— Herbaux-Thibaut en a ramassé deux du même prix.

— Enfin, Ferdinand Declercq, quincaillier à Tourcoing, est condamné à cinq francs d'amende pour infraction à la loi sur le repos hebdomadaire.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC EST LE **Sucre Béghin**

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 20 mars 1909

Naissances. — Flipo Marie, rue de Mouvaux, 116. — Marescaux Georges, rue Turgot, 7. — Dhondt Fernand, rue Jourdan. — Barratte Hélène, rue de Cronstadt. — Jonville Joseph, rue Chanzy, 33.

Publications de mariages. — Entre : Paul Liénard, homme de peine, et Julie Spinnewyn, soigneuse. — Alfred Deleplanque, maréchal-ferrant, rue de Gand, 25, et Marie Bondroit, doubleuse, rue de Neuville. — Jules Delebarre, rattacheur, rue de Bouvines, 131, et Madeleine Delescluse, soigneuse, rue du Chêne-Houpline, 85. — Albert Grenu, peintre, rue Saint-Blaise, 54, et Marie Boasse, sans profession, rue Verte, 14. — Pierre Florin, menuisier, et Marie Carrette, visiteuse, rue F.-Leclercq. — Edmond Lotol, tourneur, rue de Paris, 155, et Julie Parmentier, doubleuse, rue de Mulhouse, 41. — Désiré Deschamps, rattacheur, rue de la Cité, 154, et Marie Dequin, lessiveuse, rue des Roses. — Gustave Vancoorselis, tapisseur, rue Lodi, 5, et Gabrielle Chombeau, épailleuse, rue du Brun-Pain, 70. — Charles Cerly, menuisier, rue du Bois, 53, et Zoé Hasbroucq, remmailleuse, rue Général-Souham, 115. — Louis Christiaens, serveur, rue de la Marlière, 3, et Marie Delinselle, servante, rue de Mouscron, 16. — Gustave Mertens, monteur, à Roubaix, et Berthe Biscop, contremaîtresse, rue du Point-Central, 45. — Georges Dubois, monteur, à Roubaix, et Henriette Delau, couturière, rue Denfert-Rochereau, 48. — Jules Petit, ourdisseur, rue d'Elbeuf, 15, et Gabrielle Dessauvages, soigneuse, rue Lafontaine. — Gustave Florin, cordonnier, à Roubaix, et Malvina Leconte, encaisseuse, rue de l'Eglise, 21. — Fidèle Verheyen, rattacheur, rue des Coulons, 71, et Marie Bulcourt, soigneuse, rue du Cœur-Joyeux, 37. — Georges Dhelf, rattacheur, rue de la Latte, 59, et Jeanne Casteele, servante, rue du Tilleul. — Victor Scarbel, maréchal-ferrant, et Madeleine Duremaut, chocolatière. — Arthur Bogaert, rattacheur, rue des Champs, 107, et Blanche Brouck, soigneuse, rue Larochefoucauld. — Achille Deleplanque, trieur, rue d'Elbeuf, 17, et Julia DesDiombes, sans profession, rue Desurmont, 45. — Ernest Dujardin, magasinier, rue de Gand, 797, et Marie Nys, soigneuse, rue de Neuville. — Carlos Leclercq, teinturier, rue de Gand, et Noémie Lemaire, bobineuse, rue de Gand. — Jean-Baptiste Durie, chauffeur d'auto, rue de St-Pétersbourg, et Irma Verhelle, demoiselle de magasin, rue de la Malcense, 202. — Henri Gaudron, plieur, rue de Strasbourg, et Adrienne Libert, dévideuse, rue de Roncq, 160. — Henri Ledrue, mouleur, rue Kléber, 67, et Juliette Termote, couturière. — Alfred Capelle, magasinier, et Jeanne Squedin, piqurière. — Louis Vanmeenen, tisserand, et Julienne Quéry, couturière. — Lucien Desbouvries, représentant de commerce, et Sophie Nutte, sans profession. — Alexandre Decottignies, teneur de livres à la Banque de France, et Marie Duforests, sans profession. — Benjamin Maerten, peintre, et Jeanne Mispelaere, gazeuse.

Décès. — Desfrennes Lucien, 7 mois, rue